



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2621

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - 1ère phase

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Galliano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguét, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguét), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2621**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2018 - 1ère phase**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi d'orientation et de programmation n° 2014-773 du 7 juillet 2014 définit les principes et le cadre d'action des collectivités territoriales dans la mise en place de leur politique de développement et de solidarité internationale dans ses composantes économique, sociale, environnementale et culturelle.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon peut soutenir, par des subventions de fonctionnement, des acteurs locaux du territoire menant des actions en cohérence avec les principaux axes stratégiques de la Métropole à l'international : stratégie Europe et politiques européennes sur le territoire, coopérations bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, sensibilisation des citoyens et, notamment, des publics jeunes, aux grands enjeux mondiaux du XXI^e siècle.

I - Les objectifs poursuivis par la Métropole, les thématiques et les critères de sélection des projets

La Métropole et la Ville de Lyon ont lancé, pour la 1ère fois en 2017, une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions sur les thématiques internationales relevant de leurs compétences respectives, avec les objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXI^e siècle,
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences de la Métropole,
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,
- optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

La reconduction pour l'année 2018 ainsi que les modalités d'organisation d'un nouvel appel à projets internationaux, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, ont été approuvées par délibération n° 2017-2152 du Conseil de la Métropole du 18 septembre 2017.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- l'appel à projets est ouvert aux associations, aux groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Métropole,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général,
- les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt local de la Métropole.

Les thématiques retenues pour l'appel à projets internationaux 2018 sont les suivantes :

- dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole,
- développement et promotion de la francophonie sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole, en lien avec les territoires partenaires,
- dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole et sur les territoires partenaires,

- projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations bénéficiaires (hors projets fonds eau).

Chaque projet retenu peut être subventionné par la Métropole ou conjointement par la Métropole et la Ville de Lyon. Dans les 2 cas, le montant total des subventions accordées est plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement.

Les dossiers sont instruits par le service commun des relations internationales Métropole de Lyon / Ville de Lyon qui a été institué au 1er janvier 2017. Ses objectifs sont d'optimiser les ressources, renforcer l'impact des politiques respectives de la Métropole et de la Ville de Lyon et conduire une stratégie complète et intégrée dans le domaine des relations internationales.

Les dossiers sont instruits par ce service selon les objectifs fixés par chaque collectivité sur son champ de compétences et selon les calendriers prévisionnels suivants :

Appel à projets 2018 - Phase 1 :

- lancement de l'appel à projets le 2 octobre 2017,
- date de clôture de dépôt des dossiers le 31 octobre 2017,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors du Conseil de la Métropole de mars 2018.

Appel à projets 2018 - Phase 2 :

- lancement de l'appel à projets le 2 avril 2018,
- date de clôture de dépôt des dossiers le 30 avril 2018,
- présentation de la délibération relative aux subventions de fonctionnement des projets financés lors d'une prochaine séance de Conseil.

II - Bilan de l'appel à projets internationaux 2017

En 2017, l'AAPI a été mis en œuvre, à titre expérimental, en 2 phases distinctes avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle maximum de 220 000 € pour la Métropole.

Les résultats de la 1ère phase à la Métropole ont été présentés dans la délibération n° 2017-1770 du 6 mars 2017 :

- 44 dossiers déposés dont 20 nouveaux acteurs,
- 24 dossiers financés dont 16 nouveaux acteurs,
- 17 dossiers financés par la Métropole pour un montant de 88 400 € dont 9 nouveaux porteurs de projets,
- 6 dossiers cofinancés,
- 13 dossiers financés par la Ville de Lyon pour un montant de 82 000 € dont 7 nouveaux porteurs de projets.

Les résultats de la 2° phase à la Métropole ont été présentés dans la délibération n° 2017-2152 du 18 septembre 2017 :

- 60 dossiers déposés dont 37 nouveaux acteurs,
- 36 dossiers financés dont 28 nouveaux acteurs,
- 16 dossiers financés à la Métropole pour un montant de 112 500 € dont 10 nouveaux porteurs de projets (le versement de la subvention de 8 000 € à l'association recherche handicap et santé mentale - ARHM - n'a pu être effectué car le statut de cet acteur est passé d'association à fondation "Action recherche handicap et santé mentale" par décret du 13 avril 2017, le rendant inéligible au regard des conditions d'éligibilité de l'appel à projets internationaux 2017),
- 5 dossiers cofinancés,
- 25 dossiers ont été financés par la Ville de Lyon pour un montant de 142 000 € dont 16 nouveaux acteurs.

Résultats globaux de l'année expérimentale 2017 :

- 104 projets déposés dont 57 par des nouveaux acteurs,
- 33 projets financés par la Métropole pour un montant de 200 900 € dont 20 nouveaux porteurs de projets,
- 11 dossiers cofinancés,
- 38 projets ont été financés par la Ville de Lyon pour un montant de 224 000 € dont 23 nouveaux porteurs de projets.

Cette édition expérimentale a donc bien permis de rationaliser et de renouveler les projets et acteurs locaux bénéficiaires de subventions dans un cadre budgétaire contraint. Elle a aussi validé l'intérêt de la méthode (appel à projets versus fil de l'eau) et la pertinence des critères de sélection des projets.

Pour la 1ère phase de l'appel à projets 2018, 56 dossiers ont été reçus, dont 27 portés par de nouveaux porteurs de projets, répartis selon les différentes thématiques suivantes :

- 20 dossiers sur la thématique de l'internationalité,
- 10 dossiers sur la thématique de la francophonie,
- 12 dossiers sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale,
- 14 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, dans la phase 1 de l'AAPI 2018, au profit de 23 structures, dont le détail est fourni en annexe, pour la réalisation de leur projet à caractère international en 2018, et pour un montant total de 146 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et structures, d'un montant total de 146 000 € au titre de la 1ère phase de l'appel à projets internationaux de l'année 2018, au profit des 23 bénéficiaires selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Handicap international France, Maison de l'Europe et des Européens, AMD Prod, Concours international de musique de chambre de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, Correspondances et musique, Entrepreneurs du monde, Faso Feu et France-Éthiopie Corne de l'Afrique définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 65748 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.